



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 11 juin 2018 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Monsieur Michel Gosselin, conseiller au siège numéro 1, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

Comme exigé par la loi, un avis de convocation a été délivré à chaque membre du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123368-06-2018 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 341 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PAVAGE DE LA RUE ST-THOMAS

4- CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

6- CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2018 DÉCRÉTANT



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**UN EMPRUNT DE 341 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS
RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PAVAGE
DE LA RUE ST-THOMAS**

123369-06-2018 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 570-2018 décrétant un emprunt de 341 000 \$ pour défrayer les coûts relatifs aux travaux de réfection et de pavage de la rue St-Thomas.

4. CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIÈRE

Monsieur Marc Grenier, conseiller au siège numéro 2, déclare son intérêt sur le sujet. Il quitte la table des élus. Il est 19 h 33.

123370-06-2018 **Considérant** que dans le cadre du programme à pied, à vélo, ville active, le conseil municipal désire assurer la sécurité des piétons et des cyclistes par le prolongement de la piste cyclable jusqu'à la rue Principale ;

Considérant que pour ce faire, la municipalité doit demander une modification de la servitude existante et acquérir une partie de terrain appartenant à la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière ;

Considérant que le conseil d'administration de ladite Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière a répondu positivement à la demande de la municipalité, mais négativement à la résolution 123240-02-2018 à l'égard de la servitude réelle et perpétuelle pour l'entreposage de la neige du stationnement du bâtiment de la caisse (lot 6 164 100);

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, la version de la promesse de vente signée par les représentants de la caisse en date du 12 juin 2018 incluant :

- la modification à la servitude existante sur le fond de terrain du stationnement nord donnant accès à la rue Principale afin de permettre à la municipalité d'aménager une piste cyclable d'une largeur de 3 mètres;
- d'autoriser l'achat d'une partie du stationnement située à l'arrière de la caisse, section contiguë à la propriété municipale, d'une superficie de 10 508 pieds carrés (lot numéro 6 164 099) pour la somme de neuf mille huit cent soixante-dix-sept dollars et cinquante-deux sous (9 877,52 \$), taxes en sus;
- l'ajout de la clause 12.7 c) à l'égard de la servitude réelle et perpétuelle pour l'entreposage de la neige du stationnement du bâtiment de la caisse (lot 6 164 100);
- d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer la promesse de vente et les documents requis pour la conclusion de la transaction;
- de mandater le notaire, Claude Rodrigue du bureau Tousignant, Rodrigue Veilleux pour la transaction.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

N° de résolution
ou annotation

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123371-06-2018 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 19 h 43.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Eric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.